

Image not found or type unknown



Expulsion d'une occupante

Par **Karma83**, le **23/08/2021** à **13:55**

J'ai loué exceptionnellement ma résidence secondaire par un bail de 3 mois en appartement meublé saisonnier et l'occupante qui n'a plus de bail ne veut pas partir., cela fait 7 mois qu'elle commet ce délit. Au point juridique, l'expulsion doit elle être plus rapide que pour une location classique.

Par **Marck.ESP**, le **23/08/2021** à **14:51**

Re bonjour

Effectivement, j'étais parti sur l'idée de squat, ce n'est pas le cas et il me semble qu'après jours c'est la notion de résidence principale qui est retenue.